



**Chèque lire à utiliser
avant le 31 août 2023**

CHÈQUE LIRE : LE MODE D'EMPLOI

LE CHÈQUE LIRE, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un chèque de 30 € offert par le Département des Landes à tous les collégiens de 6^e pour acheter des livres : romans, mangas, livres de cuisine ou de jardinage, guides de voyage... tout ce qui se présente sous la forme d'un livre !

OÙ PUIS-JE DÉPENSER MON CHÈQUE LIRE ?

Le chèque te permet d'effectuer des achats dans toutes les librairies landaises qui figurent au dos du chèque.

Retrouve la liste complète des partenaires qui acceptent les chèques lire en allant sur le site de l'Association des Librairies Indépendantes Nouvelle Aquitaine (LINA), rubrique « Actualités, Un livre à tout âge 3^e édition » :

librairies-nouvelleaquitaine.com

N'hésite pas à demander au libraire ses coups de cœur et des conseils !

COMMENT RÉGLER MES ACHATS AVEC LE CHÈQUE LIRE ?

Une fois ton choix de livres effectué, tu présentes le chèque lire en caisse au libraire.

Non remboursable, le chèque doit être dépensé en une seule fois.

Tu es le seul à pouvoir l'utiliser : il n'est pas cumulable avec celui d'un ou d'une camarade. C'est TON chèque !

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL ?

Dès sa remise, le chèque lire est sous ton entière responsabilité. En cas de perte ou de vol, il ne sera pas possible de te remettre un nouveau chèque.

OÙ TROUVER D'AUTRES INFORMATIONS SUR LE CHÈQUE LIRE ?

Pour plus de renseignements,
tu peux contacter la Médiathèque départementale des Landes.

Tél : 05 58 75 76 06

Mél : mediatheque@landes.fr

ET SURTOUT...

Fais-toi plaisir en te rendant dans une librairie,
seul ou accompagné par ta famille ou tes amis.
Bonne lecture !!!

